

Les Français de Guantanamo

Le Procès

Samedi 1 juillet 2006

Six Français de Guantanamo jugés à partir de lundi --par Pierre-Antoine Souchard--

[01/07/2006 14:56]

PARIS (AP) -- Le procès de six Français détenus sur la base américaine de Guantanamo après avoir été capturés lors de l'intervention américaine à l'automne 2001 contre le régime des talibans s'ouvre lundi matin devant le tribunal correctionnel de Paris.

Les six prévenus, dont cinq comparaissent libres, ont été détenus entre deux et trois ans au camp militaire américain Delta à Guantanamo sur l'île de Cuba. Poursuivis pour «association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste», ils encourent jusqu'à dix ans de détention.

Tous ont été interpellés entre novembre et décembre 2001 à la frontière avec le Pakistan et transférés peu après vers Guantanamo. Les autorités américaines avertiront leurs homologues françaises en février 2002 de la présence de sept Français au camp Delta.

Imad Kanouni, 29 ans, Nizar Sassi, 25 ans, Mourad Benchellali, 24 ans, et Brahim Yadel, 35 ans seront expulsés vers la France en juillet 2004. Les trois autres, Ridouane Khalid, 38 ans, Khaled ben Mustafa, 34 ans, et le Franco-Indien Mustaq Ali Patel, 44 ans, le seront en mars 2005. Ce dernier sera libéré dès son retour sans être mis en examen.

A l'exception d'Imad Kanouni, les prévenus ont quitté la France entre mars 2000 et juillet 2001 pour Londres où ils ont été pris en charge par des réseaux d'acheminement vers l'Afghanistan via le Pakistan. Imad Kanouni, qui résidait en Allemagne, s'est rendu en mars 2000 en Afghanistan pour suivre à Kaboul des cours dans une école religieuse.

Les cinq autres ont fréquenté les camps d'entraînements financés par Oussama ben Laden où ils ont appris le maniement des armes légères et des explosifs.

Mourad Benchellali et Nizar Sassi, arrivés fin juin 2001 à Kaboul, séjourneront plus de deux mois au camp d'Al-Farouk où Ben Laden était venu prêcher le combat contre les «mécréants».

«On leur reproche essentiellement d'être allés en Afghanistan», analyse Me Paul-Albert Iweins, l'un des avocats de Ridouane Khalid, ajoutant qu'il n'y a pas dans le dossier d'éléments permettant de poursuivre son client pour des faits à caractère terroriste en France.

Me Félix de Belloy entend plaider la relaxe d'Imad Kanouni, rappelant que son client n'a jamais mis les pieds dans le moindre camp d'entraînement.

Seul prévenu détenu, Brahim Yadel, a expliqué être allé en Afghanistan pour vivre dans un pays islamique et le défendre si besoin était, mais s'est toujours refusé à participer à des actions terroristes en Europe, a selon son avocat, Me Jean-Baptiste Rozès.

Au moins deux djihadistes français, Hervé Djamel Loiseau et Samir Ferraga, sont morts dans les montagnes de Tora Bora au cours des combats les opposant aux forces de l'Alliance.

La France est l'un des seuls pays à avoir poursuivi ses ressortissants expulsés de Guantanamo.

Le procès se déroulera sur deux semaines, les lundis, mardis et mercredis. AP

http://actualite.free.fr/france/3_2006-07-01T1456_FAP6498.html

Dimanche 2 juillet 2006

Six ex-détenus français de Guantanamo jugés à partir de lundi à Paris

PARIS - Six anciens détenus français de la base américaine de Guantanamo (Cuba) comparaissent à partir de lundi et jusqu'au 12 juillet à Paris, la justice leur reprochant principalement d'avoir participé à une filière de recrutement et de formation de combattants pour le djihad.

Mourad Benchellali, 25 ans, Nizar Sassi, 26 ans, Brahim Yadel, 36 ans, Imad Achab Kanouni, 29 ans, Khaled ben Mustapha, 34 ans, et Redouane Khalid, 38 ans, sont poursuivis pour association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste devant le tribunal correctionnel de la capitale française.

Les deux premiers comparaissent également pour "détention et usage de faux documents administratifs".

Selon l'accusation, les six hommes ont été recrutés par la filière mise sur pied depuis au moins 1998 par Rachid Boukhalfa, alias Abou Doha. Celui-ci a été incarcéré en Grande-Bretagne en février 2001 et est considéré comme l'un des bailleurs de fonds du djihadisme en Europe.

Ils ont ensuite été envoyés en Afghanistan entre mars 2000 et août 2001 où ils auraient notamment suivi des formations paramilitaires dans le camp d'entraînement d'al-Farouk, près de Kandahar (Sud), placé sous le contrôle du réseau Al-Qaïda.

Ils avaient été arrêtés par les Américains peu après le début de leur intervention militaire en Afghanistan, qui faisait suite aux attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, puis transférés au camp de Guantanamo.

En juillet 2004, après environ deux ans et demi de détention sur cette base américaine, Sassi, Benchellali, Yadel et Kanouni, avaient été transférés en France.

En mars 2005, ben Mustapha et Khalid avaient à leur tour été rapatriés, et, comme leurs quatre compatriotes, mis en examen et écroués.

A l'heure actuelle, seul Brahim Yadel reste détenu. Les cinq autres ont été remis en liberté entre juillet 2005 et mars 2006.

Dans un entretien au Journal du Dimanche, Khaled ben Mustapha, affirme s'être trouvé "au mauvais endroit au mauvais moment" et n'avoir "jamais pensé à prendre les armes" lorsqu'il s'est rendu en Afghanistan pour des raisons "religieuses". Comme Mourad Benchellali avant lui, il affirme avoir subi des tortures au camp américain de Guantanamo à Cuba.

"Après avoir été gazés et tabassés, on recevait des jets de lance à eau en pleine figure. Plusieurs fois, j'ai eu l'impression de mourir, étouffé", raconte-t-il.

Des traitements inconnus lui étaient "régulièrement" administrés par piqûres intraveineuses, affirme Khaled ben Mustapha, sous anxiolytiques et suivant des séances de thérapie depuis son retour en France.

Le camp controversé de Guantanamo, ouvert en janvier 2002, compte principalement des détenus capturés en Afghanistan lors de l'intervention américaine dans ce pays après les attentats du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis. AFP

<http://www.romandie.com/infos/news2/060702154100.8mlv22k6.asp>

Lundi 3 juillet 2006

Les ex-détenus français de Guantanamo jugés à Paris

JEAN CHICHIZOLA .

Publié le 03 juillet 2006

Ils comparaissent à partir d'aujourd'hui et jusqu'au 12 juillet devant le tribunal correctionnel.

LE PROCÈS des six anciens détenus français de Guantanamo s'ouvre aujourd'hui devant la 16e chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris. Imad Achab Kanouni, Mourad Benchellali, Khaled Ben Mustapha, Redouane Khalid, Nizar Sassi et Brahim Yadel sont jugés pour « association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ».

Sassi et Benchellali sont également poursuivis pour « détention et usage de faux documents administratifs ». Les débats, présidés par Jean-Claude Kross, doivent s'achever le 12 juillet. Les six prévenus avaient gagné en 2001 les camps d'al-Qaida en Afghanistan. Fuyant l'intervention américaine après le 11 Septembre, ils sont capturés au Pakistan fin 2001. Transférés sur une base américaine en Afghanistan, ils arrivent à Guantanamo début 2002.

En juillet 2004, Imad Achab Kanouni, Mourad Benchellali, Nizar Sassi et Brahim Yadel sont renvoyés en France, où ils sont mis en examen. En mars 2005, Khaled Ben Mustapha et Redouane Khalid sont à leur tour rapatriés et connaissent le même sort. À l'exception de Brahim Yadel, ils ont été remis en liberté entre juillet 2005 et mars 2006 et comparaissent libres aujourd'hui. En pleine tourmente irakienne, et alors que les Talibans reprennent l'offensive en Afghanistan, les débats devant la 16e chambre s'annoncent quelque peu anachroniques. Les faits incriminés sont vieux de près de cinq ans et les « filières afghanes » font partie du passé, du moins pour l'instant. De Paris à l'Afghanistan, en passant par Londres et Peshawar (Pakistan), les itinéraires des apprentis djihadistes sont bien connus. Le procès devrait en revanche mettre en évidence la diversité du recrutement et les clés de la radicalisation.

Du petit banlieusard aux islamistes avérés

Un coup d'oeil sur le banc des prévenus suffit à démontrer que ces « filières », comme d'ailleurs les « filières irakiennes » aujourd'hui, ont rassemblé des individus très divers. Le petit banlieusard lyonnais Nizar Sassi, inexpérimenté et parti pour assouvir sa passion des armes, côtoie des hommes comme Brahim Yadel ou Redouane Khalid, déjà mis en cause dans des enquêtes antiterroristes avant leur départ pour l'Afghanistan. Imad Achab Kanouni et Khaled Ben Mustapha étaient quant à eux connus des services de renseignement pour leurs contacts avec des réseaux islamistes radicaux. Venus d'horizon divers, ces six hommes ont un point commun : la rencontre d'un islamiste qui les a fait basculer dans le djihad.

Pour certains, il s'agissait d'un membre du cercle familial ou amical. C'est le cas de Mourad Benchellali et de son ami Nizar Sassi, enrôlés par Menad Benchellali, le frère de Mourad, récemment condamné dans l'affaire des « filières tchéchènes ». C'est aussi le cas de Redouane Khalid, dont deux frères sont poursuivis dans d'autres enquêtes antiterroristes ou de Brahim Yadel, entraîné par ses amis du « 9-3 ». Le procès qui s'ouvre aujourd'hui leur permettra peut-être d'expliquer la dérive qui, après l'Afghanistan, les a conduits à Guantanamo.

http://www.lefigaro.fr/france/20060703.WWW000000382_les_ex_detenus_francais_de_guantanamo_juges_a_paris.html

Six ex-détenus de Guantanamo jugés à Paris nient être islamistes

Reuters lundi 3 juillet 2006

Six anciens détenus français du camp américain de Guantanamo, jugés à Paris pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste", ont nié lundi toute adhésion à la violence islamiste.

Remis en deux fois par les Etats-Unis à la France après de longues tractations, en juillet 2004 et mars 2005, Khaled ben Mustapha, 34 ans, Mourad Benchellali, 24 ans, Nizar Sassi, 26 ans, Imad Achab-Kanouni, 29 ans, Redouane Khalid, 38 ans, comparaissent libres. Brahim Yadel, 35 ans, est toujours détenu. Tous encourent jusqu'à dix ans de prison.

L'accusation leur reproche des séjours en Afghanistan où ils ont participé en 2000 et 2001, pour cinq d'entre eux, à des stages d'entraînement militaire d'Al Qaïda et pour le dernier, Imad Kanouni, à un enseignement religieux qui aurait prôné l'action violente.

Ils ont affirmé à la barre qu'ils n'étaient partis que par curiosité, goût de l'aventure, dans le but d'observer l'expérience de l'islam des taliban... ou s'entraîner au tir.

"Je voulais prendre un peu de risques, il me manquait du piquant dans ma vie. C'était cool, c'était l'occasion de ma vie d'assumer ma passion pour les armes", a dit Nizar Sassi, qui a grandi dans la banlieue de Lyon et s'est présenté comme un "fan" de "Rambo".

Khaled ben Mustapha a de son côté affirmé qu'il allait à Kaboul chercher une maison pour sa famille et qu'il souhaitait se faire une opinion sur l'application de la loi islamique. "Aller en Afghanistan ne fait pas de vous un terroriste", a-t-il lancé.

Imad Kanouni, fils d'un Marocain musulman et d'une Française chrétienne installés en France en 1997, a dit être passé à l'islam radical, mais pas violent, après son installation à Francfort, en Allemagne.

"L'AFGHANISTAN ETAIT A LA MODE"

Il a assuré qu'il ne voulait qu'apprendre la religion par des voyages. "L'Afghanistan était à la mode", a-t-il dit. Il a cependant expliqué être en faveur de la loi islamique et a reconnu avoir cherché à aller combattre en Europe centrale et en Tchétchénie, sans y parvenir.

La défense présente les prévenus comme des victimes, en soulignant qu'ils ont été privés de liberté entre deux ans et demi et trois ans à Guantanamo, subissant, selon eux, tortures et privations, avant d'être à nouveau emprisonnés à leur retour en France durant un an à 18 mois pour cinq d'entre eux, et depuis deux ans pour Brahim Yadel.

L'audience, qui doit durer jusqu'à la mi-juillet, intervient alors que le camp de Guantanamo, à Cuba, où sont encore détenus environ 450 personnes, est de plus en plus critiqué car les droits de l'homme y seraient violés, selon ses détracteurs.

La Cour suprême américaine a récemment déclaré illégaux les tribunaux militaires qui y ont été mis en place.

Tous les prévenus, sauf Kanouni, ont été accueillis à Londres par un lieutenant algérien d'Oussama ben Laden, Rachid Boukhalfa, alias "Abou Doha", avant d'être acheminés entre mars 2000 et juillet 2001 au Pakistan, puis de gagner Djalalabad, en Afghanistan, avant de suivre des stages de formation militaire.

Deux de leurs compatriotes partis avec eux, Djamel Loiseau et Samir Ferraga, sont morts dans les montages de Tora Bora en 2001.

Capturés par les Afghans anti-taliban, les prévenus auraient été parfois vendus aux troupes américaines, comme Khaled ben Mustapha, qui a parlé à l'audience de 5.000 dollars comme prix de sa remise aux GI's.

Le tribunal a évoqué le cas d'un septième Français incarcéré à Guantanamo et remis aussi à la France en mars 2005, Mustaqali Patel. Ce dernier a été libéré sans même avoir été mis en examen et ne sera pas jugé. Aucun élément ne permet en effet de relier cet homme, qui aurait simplement fait du commerce de pièces détachées en Afghanistan, à un groupe armé.

Le procès se poursuit mardi.

<http://www.lexpress.fr/info/infojour/reuters.asp?id=22969&1907>

Terrorisme: six Français de Guantanamo devant la justice à Paris

lundi 3 juillet 2006

PARIS (AFP) - Le procès de six anciens détenus français de Guantanamo (Cuba), poursuivis pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste" mais qui assurent avoir été capturés au Pakistan et en Afghanistan parce qu'ils étaient étrangers, a débuté lundi à Paris.

Mourad Benchellali, 25 ans, Nizar Sassi, 26 ans, Brahim Yadel, 36 ans, Imad Achab Kanouni, 29 ans, Khaled Ben Mustapha, 34 ans, et Redouane Khalid, 38 ans, comparaissent devant la 16e chambre du tribunal correctionnel, présidée par Jean-Claude Kross, jusqu'au 12 juillet.

S'il reconnaissent sans peine s'être rendus en Afghanistan en suivant une filière clandestine passant par Londres, puis avoir été hébergés et s'être entraînés dans des camps dépendant d'Oussama ben Laden, ils nient tous avoir eu pour but d'entrer dans un réseau terroriste, et encore moins d'avoir eu l'intention de commettre des attentats en Europe.

Capturés fin 2001 par l'armée pakistanaise ou les troupes de l'Alliance du Nord afghane, après l'attaque américaine et l'effondrement du régime des talibans, ils avaient été transférés à Guantanamo début février 2002.

Après avoir été interrogés sur place par des enquêteurs de la DST (contre-espionnage), ils avaient été renvoyés en France où, après plusieurs mois de détention provisoire, cinq des six prévenus avaient été remis en liberté, sous contrôle judiciaire.

Seul Brahim Yadel, parce qu'il avait violé les obligations d'un précédent placement sous contrôle judiciaire au moment de son départ pour l'Afghanistan, est toujours emprisonné et comparaît entre deux gendarmes, dans un box de sécurité.

Pour l'accusation, qui s'appuie sur des enquêtes et des interrogatoires de la DST, leurs cas sont clairs: ils s'étaient rendus en Afghanistan pour y suivre un entraînement aux techniques du terrorisme, afin ensuite de combattre aux côtés des talibans ou de rentrer chez eux et se tenir prêts à l'action terroriste.

Ces jeunes gens, qui estiment s'être trouvés au mauvais endroit au mauvais moment, assurent que leurs séjours n'avaient pour but pour certains que de s'entraîner au tir ou pour d'autres de connaître le mode de vie dans un pays musulman.

"On m'avait expliqué que partir dans un pays musulman était une obligation pour tout bon croyant. Et, en France, moi et ma femme nous étions dénigrés à cause de notre habillement. Je suis donc parti en Afghanistan pour y vérifier par moi-même l'opportunité de m'installer là-bas", a affirmé Redouane Khalid, répondant aux questions du juge.

Khaled Ben Mustapha a raconté avoir été, après son arrestation au Pakistan alors qu'il tentait de rentrer en France, "vendu par les villageois. Les Américains payaient très bien, à l'époque. Moi, je sais qu'ils m'ont acheté 5.000 dollars".

Une fois de plus, dans un dossier de ce genre, le délit "d'association de malfaiteurs en relations avec une entreprise terroriste", spécificité du droit français, sera au centre des débats.

"Les Américains eux-mêmes sont stupéfaits de voir que la France a un délit qui est aussi contraire aux notions générales de droit pénal selon lesquelles tant qu'il n'y a pas de commencement d'exécution on ne peut pas être poursuivi", s'est indigné Me Paul-Albert Iweins, défenseur de Redouane Khalid.

"Rien ne justifie le fait que la France soit le seul pays qui a embastillé à leur retour de Guantanamo ceux que les Américains avaient libérés !", a-t-il lancé.

<http://www.rfi.fr/actufr/afp/001/une/060703150954.z1j1bb15.asp>

Ouverture du procès des six Français de Guantanamo

PARIS (AP) -- Le procès de six Français détenus sur la base américaine de Guantanamo après avoir été capturés lors de l'intervention américaine à l'automne 2001 contre le régime des talibans s'est ouvert lundi matin peu après 9h30 devant le tribunal correctionnel de Paris.

Imad Kanouni, 29 ans, Nizar Sassi, 25 ans, Mourad Benchellali, 24 ans, et Brahim Yadel, 35 ans avaient été expulsés vers la France en juillet 2004. Les trois autres, Ridouane Khalid, 38 ans, Khaled ben Mustafa, 34 ans, et le Franco-Indien Mustaq Ali Patel, 44 ans, l'ont été en mars 2005. Ce dernier a été libéré dès son retour sans être mis en examen.

A l'exception de Brahim Yadel, les prévenus comparaissent libres. Ils ont été détenus entre deux et trois ans au camp militaire américain Delta à Guantanamo sur l'île de Cuba. Poursuivis pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste", ils encourent jusqu'à dix ans de détention.

Le tribunal, présidé par Jean-Claude Kross, a procédé à un bref interrogatoire d'identité des prévenus avant de dresser un rappel historique de l'Afghanistan, de l'invasion par les soldats soviétiques à la chute du régime des talibans en 2001 à la suite de l'intervention américaine.

Khaled ben Mustapha, lors de son interrogatoire d'identité, a expliqué avoir été vendu par des villageois pakistanaise aux forces américaines après son arrestation fin décembre 2001 lorsqu'il fuyait l'Afghanistan.

Seul prévenu interrogé lundi matin, Imad Kanouni, interpellé par les forces pakistanaise et livré aux américains le 30 décembre 2001, a indiqué être allé en Afghanistan pour y suivre un enseignement religieux et parce que cette destination était à la mode.

Imad Kanouni n'a pas fréquenté les camps militaires où les cinq autres prévenus ont suivi des formations aux armes et explosifs. "Pendant cette période, j'étais prêt à mourir pour une bonne cause, défendre des gens qui étaient attaqués dans leur pays", a-t-il assuré au tribunal tout en affirmant qu'il n'était pas d'accord avec les idées d'Oussama ben Laden.

L'audience a été suspendue et reprendra à 14h. AP

<http://archquo.nouvelobs.com/cgi/articles?ad=societe/20060703.FAP6816.html&host=http://permanent.nouvelobs.com/>

Les Français de Guantanamo en procès

Justice . Six ex-détenus de la base américaine sont jugés à partir d'aujourd'hui à Paris.

Six anciens détenus français de la base américaine de Guantanamo, à Cuba, comparaissent à partir d'aujourd'hui devant le tribunal correctionnel de Paris pour - association de malfaiteurs en relation avec une entreprise - terroriste. Mourad Benchellali, vingt-cinq ans, Nizar Sassi, vingt-six ans, Brahim Yadel, trente-six ans, Imad Achab - Kanouni, vingt-neuf ans, Khaled Ben Mustapha, trente-quatre ans et Redouane Khalid, trente-huit ans, seront jugés devant la 16e chambre du tribunal correctionnel de Paris jusqu'au 12 juillet. La justice reproche aux six hommes d'avoir participé à une filière de recrutement et de formation de combattants pour le djihad.

Selon l'accusation, les six islamistes présumés auraient été recrutés par cette filière, puis ensuite envoyés en Afghanistan entre mars 2000 et août 2001. Ils auraient alors suivi des formations paramilitaires dans le camp d'entraînement d'al Farouk, près de Kandahar, placé sous le contrôle du réseau al Qaeda. Deux des six prévenus auraient même assisté à un discours d'Oussama Ben Laden motivant ses troupes pour le djihad. Tous ont été arrêtés par les troupes américaines peu après l'attaque de l'Afghanistan, puis transférés au camp de Guantanamo. En juillet 2004, après environ deux ans et demi de détention, quatre d'entre eux ont été transférés en France. Suivis par les deux autres, un an et demi plus tard. Ils seront tous mis en examen et écroués. Mais aujourd'hui, seul Brahim Yadel demeure détenu.

Selon les six prévenus, la motivation principale de leur séjour était de connaître le mode de vie dans un pays musulman. Le parquet, lui, estime qu'ils voulaient participer à un réseau islamiste, fondant son accusation sur leur départ dans la clandestinité et leur parcours identique à celui d'autres islamistes déjà condamnés.

L. M.

<http://www.humanite.fr/journal/2006-07-03/2006-07-03-832793>

Mardi 4 juillet 2006

Terrorisme

Les ex de Guantanamo nient

Sibel Elmas, avec Reuters

Le procès des six anciens détenus français de la base américaine de Guantanamo s'est ouvert aujourd'hui à Paris. Alors que cinq d'entre eux auraient participé à des stages d'entraînement militaire d'Al-Qaeda en 2000 et 2001, les prévenus ont tous rejeté, lundi, toute implication dans la violence islamiste. Ils encourent jusqu'à dix ans d'emprisonnement.

Six anciens détenus français du camp américain de Guantanamo, jugés à Paris pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste", ont nié lundi toute adhésion à la violence islamiste. L'accusation leur reproche pourtant des séjours en Afghanistan où ils ont participé en 2000 et 2001, pour cinq d'entre eux, à des stages d'entraînement militaire d'Al-Qaeda et pour le dernier, Imad Kanouni, à un enseignement religieux qui aurait prôné l'action violente. Ils ont affirmé à la barre qu'ils n'étaient partis que par curiosité, goût de l'aventure, dans le but d'observer l'expérience de l'islam des taliban... ou s'entraîner au tir.

Remis en deux fois par les Etats-Unis à la France, en juillet 2004 et mars 2005, Khaled ben Mustapha, 34

ans, Mourad Benchellali, 24 ans, Nizar Sassi, 26 ans, Imad Achab-Kanouni, 29 ans, Redouane Khalid, 38 ans, comparaissent libres. Brahim Yadel, 35 ans, est toujours détenu. Tous encourent jusqu'à dix ans de prison.

"Il me manquait du piquant dans ma vie"

La défense présente les prévenus comme des victimes, en soulignant qu'ils ont été privés de liberté entre deux ans et demi et trois ans à Guantanamo. Ils auraient subi, selon eux, tortures et privations, avant d'être à nouveau emprisonnés à leur retour en France durant un an à 18 mois pour cinq d'entre eux, et depuis deux ans pour Brahim Yadel.

"Je voulais prendre un peu de risques, il me manquait du piquant dans ma vie. C'était cool, c'était l'occasion de ma vie d'assumer ma passion pour les armes", s'est justifié Nizar Sassi. Celui qui a grandi dans la banlieue de Lyon s'est présenté comme un "fan" de "Rambo". Khaled ben Mustapha a, de son côté, affirmé qu'il allait à Kaboul chercher une maison pour sa famille et qu'il souhaitait se faire une opinion sur l'application de la loi islamique. Ben Mustapha a surenchéri: "Aller en Afghanistan ne fait pas de vous un terroriste".

"L'Afghanistan était à la mode"

Imad Kanouni, fils d'un Marocain musulman et d'une Française chrétienne installés en France en 1997, a dit être passé à l'islam radical, mais pas violent, après son installation à Francfort, en Allemagne. Il a assuré qu'il ne voulait qu'apprendre la religion par des voyages. "L'Afghanistan était à la mode", a-t-il annoncé. Kanouni a également expliqué être en faveur de la loi islamique et a reconnu avoir cherché à aller combattre en Europe centrale et en Tchétchénie, sans toutefois y parvenir.

Un long trajet jusqu'à l'Afghanistan

Tous les prévenus, sauf Kanouni, ont été accueillis à Londres par un lieutenant algérien d'Oussama ben Laden, Rachid Boukhalfa, alias "Abou Doha". Ils ont ensuite été acheminés, entre mars 2000 et juillet 2001, au Pakistan pour regagner Djalalabad, en Afghanistan, avant de suivre des stages de formation militaire.

Capturés par les Afghans anti-taliban, les prévenus auraient parfois été vendus aux troupes américaines, comme Khaled ben Mustapha, qui a parlé à l'audience de 5000 dollars comme prix de sa remise aux GI's. A noter que deux de leurs compatriotes partis avec eux, Djamel Loiseau et Samir Ferraga, sont morts dans les montagnes de Tora Bora en 2001.

Le septième Français de Guantanamo totalement libre

Le tribunal a évoqué le cas d'un septième Français incarcéré à Guantanamo et remis aussi à la France en mars 2005, Mustaqali Patel. Ce dernier a été libéré sans même avoir été mis en examen et ne sera pas jugé. Aucun élément ne permet en effet de relier cet homme, qui aurait simplement fait du commerce de pièces détachées en Afghanistan, à un groupe armé.

L'audience, qui doit durer jusqu'à la mi-juillet, intervient alors que le camp de Guantanamo, à Cuba, est de plus en plus critiqué. Selon ses détracteurs, les droits de l'homme y seraient violés. La Cour suprême américaine a récemment tranché dans ce sens et a déclaré illégaux les tribunaux militaires qui y ont été mis en place.

<http://www.lexpress.fr/info/quotidien/actu.asp?id=4550>

Victimes avant tout, les six ex-détenus français de Guantanamo?

BERNARD DELATTRE

Mis en ligne le 04/07/2006

Six «Taliban français» jugés à Paris. Ils craignent de subir «une seconde injustice».

CORRESPONDANT PERMANENT À PARIS

C'est un procès délicat pour la justice antiterroriste française qui s'est ouvert lundi devant le tribunal correctionnel de Paris. Six prévenus y sont jugés pour association de malfaiteurs avec une entreprise terroriste, et encourent à ce titre jusqu'à dix ans de prison ferme. Leur particularité n'est pas tant d'avoir effectué des séjours en Afghanistan en 2000 et 2001 - parcours classique, déjà souvent jugé - mais d'avoir, à l'issue de ces séjours, été capturés par les Américains puis emprisonnés à Guantanamo.

Pour l'accusation, la venue de ces jeunes en Afghanistan «s'inscrivait bien dans un dessein terroriste devant les conduire tout naturellement à devenir des moudjahidines au service d'al Qaeda». Les prévenus auraient même été en relation avec des protagonistes de plusieurs gros dossiers terroristes, comme la tentative d'attentat contre la cathédrale de Strasbourg ou l'assassinat du commandant Massoud. Certains sont d'ailleurs proches de personnes récemment condamnées dans le procès dit des filières tchéchènes.

Mais cinq des six prévenus comparaissent libres, ce qui paraît tout de même nuancer leur dangerosité présumée. Et on sait qu'un septième ex-détenu de Guantanamo a, lui, dû être carrément relâché à son retour à Paris, pas la moindre charge n'ayant pu être retenue.

Un procès pour l'exemple?

En outre, aucune preuve formelle d'entreprise terroriste précise n'a pu être trouvée contre les six jeunes, qui expliquent par des motivations culturelles, politiques ou religieuses, mais jamais jihadistes, leur présence en Afghanistan. Ce qui fait craindre à leurs avocats qu'après s'être trouvés «au mauvais endroit au mauvais moment», ils soient à présent victimes d'«un procès d'intention».

Surtout, ces «Taliban français» ont vécu un véritable enfer à Guantanamo, où ils disent avoir été torturés et où ils ont été détenus en dehors de tout cadre légal. Le tribunal n'est pas supposé évoquer ce «trou noir juridique» de leurs parcours. Mais comme les enquêteurs français ont interrogé ces prévenus dans le cadre de ce régime d'exception, toute la procédure pourrait s'en trouver viciée. En outre, à Guantanamo puis en France, ils ont déjà accumulé une détention provisoire allant pour certains jusqu'à quatre années. «La France est le seul pays européen à avoir placé en détention provisoire les ex-détenus de Guantanamo»; «S'ils étaient nés à Birmingham, à Stockholm ou à Copenhague, ils n'auraient pas été jugés», fustigent, du coup, prévenus et avocats. Qui craignent «qu'une injustice s'ajoute à une injustice», via un verdict sévère «pour l'exemple», afin de dissuader tous les futurs candidats au jihad.

Et ce, alors que la justice française a longtemps tardé à prendre en compte les plaintes pour enlèvement, séquestration et actes de torture qui ont été déposées par ces ex-prisonniers de Guantanamo eux-mêmes.

http://www.lalibre.be/article.phtml?id=10&subid=91&art_id=295159

Le parcours des Français de Guantanamo

Le premier jour du procès des Français capturés en Afghanistan a été consacré aux raisons de leur périple.

Au premier jour de leur procès, quatre des six Français capturés en 2001 à la suite de l'intervention américaine en Afghanistan ont d'expliquer lundi 3 juillet les raisons de leur périple militant au pays des talibans.

Barbe fournie, Imad Kanouni, 29 ans, qui comparaît libre, voulait "vivre un Islam pur". Celui des talibans lui paraissait plus conforme à ses convictions, a-t-il déclaré aux enquêteurs de la Direction de la surveillance du territoire (DST) après son expulsion de Guantanamo en juillet 2004 où il avait été transféré à la fin du mois de décembre 2001.

"J'aurais bien aimé aussi partir en Arabie saoudite, mais l'Afghanistan c'était à la mode", répondra-t-il au président Jean-Claude Kross étonné de son choix pour ce pays. Un président derrière lequel souffle un ventilateur de marque "DST"!

"Mourir pour une bonne cause"

A l'époque, il était "prêt à mourir pour une bonne cause. Défendre des gens dont le pays était attaqué". Parti de Francfort, il arrivera en Afghanistan en mars 2000 où il étudiera dans une école religieuse, financée par Oussama ben Laden. "Pour moi, Ben Laden était un terroriste, je ne m'intéressais pas à ses activités", dit-il à la barre.

Ridouane Khalid, 38 ans, cheveux courts, longue barbe et voix traînante, reste vague sur ses motivations qui l'ont conduit au pays des talibans. Il s'est rapproché de l'Islam après la mort de sa nièce en 1997. Un de ses amis, Samir Ferraga, mort dans les montagnes de Tora Bora en décembre 2001, l'incite "à partir dans un pays musulman".

Il s'est donc rendu "là-bas", pour voir, en juillet 2001, par une filière londonienne. "J'ai pas eu tellement le temps me rendre compte de ce qui se passait". Après les bombardements de Kaboul par l'aviation américaine, il avait quitté la ville avec d'autres personnes avant d'être capturé mi-décembre par des militaires pakistanais.

Khaled ben Mustapha, 34 ans, tient à ce que le tribunal puisse faire la part des choses. "Il ne faut pas faire d'amalgame. C'est pas parce qu'on part en Afghanistan qu'on est terroriste". Il voyage par le même vol que Ridouane Khalid, "pour faire un voyage d'approche". Les événements ne lui laisseront guère le temps. "J'ai rien vu, je suis resté trois semaines. Il y a eu le 11-Septembre et on a pris la fuite".

""On nous avait tout enlevé"

Nizar Sassi, 25 ans, moulé dans T-shirt blanc, dit avoir découvert la religion à Guantanamo. "On nous avait tout enlevé. On nous avait laissé une chose, un Coran". Cet ancien médiateur de la ville de Vénissieux (Rhône) est parti avec son ami Mourad Benchellali, 24 ans, qui comparaît à ses côtés, cédant, dit-il, aux sirènes de Menad Benchellali, condamné dans l'affaire dite des filières tchéchènes.

Il voulait "l'aventure", connaître les défis que l'on s'impose à soi-même. Passionné d'armes, il a fréquenté les camps d'entraînement, avec en tête l'image de "Rambo". "J'ai vu la barbarie de l'homme", dit-il au tribunal.

Imad Kanouni, Nizar Sassi, Mourad Benchellali, 24 ans, et Brahim Yadel, 35 ans avaient été expulsés vers la France en juillet 2004. Les trois autres, Ridouane Khalid, Khaled ben Mustafa, et le Franco-Indien Mustaq Ali Patel, 44 ans, l'ont été en mars 2005. Ce dernier a été libéré dès son retour sans être mis en examen.

A l'exception de Brahim Yadel, les prévenus comparaissent libres. Ils ont été détenus entre deux et trois ans au camp militaire américain Delta à Guantanamo sur l'île de Cuba. Poursuivis pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste", ils encourent jusqu'à dix ans de détention.

L'audience reprendra mardi matin.

(AP)

<http://permanent.nouvelobs.com/societe/20060704.OBS3930.html>

Les ex-détenus français de Guantanamo racontent le "Londonistan"

Reuters mardi 4 juillet 2006

Londres était jusqu'en 2001, avec l'Afghanistan, la principale base mondiale des réseaux d'Oussama ben Laden, soutient l'accusation au procès de six anciens détenus français du camp américain de Guantanamo.

Au second jour de ce procès, mardi au tribunal correctionnel de Paris, les prévenus ont raconté comment ils avaient été acheminés en 2000 et 2001 de Londres vers les camps afghans d'Al Qaïda grâce à deux hommes d'Oussama ben Laden, les Algériens Rachid Boukhalfa, alias "Abou Doha", et Rabah Kadri, alias "Toufik".

Remis par les Etats-Unis à la France, en juillet 2004 et mars 2005, les prévenus Khaled ben Mustapha, 34 ans, Mourad Benchellali, 24 ans, Nizar Sassi, 26 ans, Imad Achab-Kanouni, 29 ans, Redouane Khalid, 38 ans, comparaissent libres. Brahim Yadel, 35 ans, est toujours détenu.

L'accusation leur reproche leur séjour en Afghanistan, considéré comme une "participation à une association de malfaiteurs terroristes" car pour cinq d'entre eux ils ont suivi des stages d'entraînement militaire et pour le dernier, Imad Kanouni, un enseignement religieux prônant l'action violente.

Les suspects ont assuré que leur transit par le Royaume-Uni n'avait rien à voir avec la forte implantation dans le "Londonistan" des réseaux islamistes, expliquant qu'il s'agissait d'un attrait informel, voire touristique.

"J'avais jamais vu Londres. Même si on m'avait proposé d'aller directement de Lyon en Afghanistan, j'y serais quand même passé, pour voir", a dit Mourad Benchellali.

Rachid Boukhalfa, alias "Abou Doha", bénéficiait depuis 1994 du statut de réfugié politique accordé par Londres, précise le parquet dans son réquisitoire. Il a été arrêté en février 2001 avec Rabah Kadri.

Le second a été libéré dès mars 2001 en raison d'une erreur de procédure, avant d'être arrêté à nouveau en novembre 2002 et finalement extradé vers la France le 22 juin dernier, dans le cadre du dossier sur la préparation d'un attentat à Strasbourg en décembre 2000.

LOGEMENT, PAPIERS, CONTACTS

Le parquet de Paris cite un troisième homme, présenté comme un lieutenant de Ben Laden résidant à Londres, Mustapha Melki, alias "Abderrahmane les bras coupés".

Arrêté le 15 février 2001, celui-ci a été "rapidement libéré", remarque le parquet, avant d'être à nouveau arrêté en janvier 2003 par la police britannique.

Les six prévenus français, qui avaient pour certains identifié "Toufik" sur photos lors d'interrogatoires de police, se sont montrés évasifs à l'audience de mardi, assurant qu'ils avaient pu se tromper.

Brahim Yadel a pris ses distances avec lui: "on n'a pas fait la fête ensemble". "Je ne l'ai pas trouvé bizarre, ça peut paraître difficile à croire, c'est pour ça qu'on fait l'effort d'expliquer", a ajouté Mourad Benchellali.

A l'en croire, c'est lors de son séjour à Guantanamo qu'il aurait réalisé que "Toufik" était un militant des réseaux d'Oussama ben Laden.

Nizar Sassi, passé par Londres en compagnie de Mourad Benchellali, a expliqué que "Toufik" les avait accueillis, hébergés, leur avait fourni faux papiers et faux visas pour le Pakistan, avait acheté les billets d'avion et leur avait indiqué un "contact" au Pakistan.

Pour le parquet, Rabah Kadri était "l'unique organisateur des départs en Afghanistan des volontaires djihadistes". Redouane Khalid a nié tout lien avec ce réseau et assuré avoir croisé "par hasard" un autre prévenu, Khaled ben Mustapha, à la mosquée de Finnsbury Park, haut lieu de "Londonistan".

A les en croire, les deux hommes se seraient aussi retrouvés fortuitement dans le même avion vers le Pakistan. "Quel bizarre hasard!", s'est écrié à l'audience Khaled ben Mustapha, souriant.

Ce n'est qu'après les attentats-suicides commis le 7 juillet 2005 dans les transports londoniens, qui ont fait 52 morts, que les autorités britanniques ont démantelé le "Londonistan", arrêtant ses principales figures.

Le procès se poursuit mercredi.

<http://www.lexpress.fr/info/infojour/reuters.asp?id=23053&0502>

Mercredi 5 juillet 2006

Les apprentis djihadistes étaient «comme dans un film»

Anne-Charlotte De Langhe .
Publié le 05 juillet 2006

Les Français de Guantanamo ont raconté qu'un aîné les a poussés vers les camps d'Afghanistan.

TENACE et inquiétante, l'ombre de Menad Benchellali est revenue planer, hier, sur la 16^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, où sont jugés depuis lundi six anciens détenus français du camp de Guantanamo. Difficile en effet d'ignorer le parcours stupéfiant de ce gamin de Vénissieux (Rhône) devenu djihadiste en Afghanistan, condamné depuis dans l'affaire dite des «filiales tchétones», à plus forte raison lorsque son petit frère comparait pour «*association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste*».

35 000 francs et des contacts

Chemise rayée bleu et bordeaux, Mourad Benchellali, 25 ans, n'a presque rien oublié du plan établi par son aîné à la veille de son départ pour les montagnes afghanes, au printemps 2001. Depuis quelques mois déjà, Mourad a compris ce que peut lui apporter l'islamisme combattant. Son frère Menad, «le guerrier» du quartier, en est la preuve vivante, lui qui a tant à raconter sur son récent séjour dans les camps d'entraînement d'Afghanistan, où Oussama Ben Laden passe parfois. Vétéran de la guerre de Bosnie, imam autoproclamé de la tour dans laquelle ils vivent, leur père, Chellali Benchellali, insiste pour que sa progéniture se montre à la hauteur de ses espérances. Et voilà la machine en marche. «*Partir, c'était une occasion unique de sortir de mon quartier*», déclare Mourad, le visage joufflu, grignoté par une petite barbe aux reflets auburn. «*Mon grand frère était censé me connaître encore mieux que moi.*»

Aussi, pour rassurer son cadet, Menad Benchellali prend-il soin de «*s'occuper de tout*» jusqu'à l'escorte. Nizar Sassi, 20 ans à l'époque, apparaît comme le candidat idéal pour accompagner Mourad. Passionné par les armes, ce beau gosse ne demande qu'une chose – «*tirer quelques balles*»– loin de la banlieue lyonnaise, selon l'expression du président Jean-Claude Kross. En organisateur averti, Menad se charge de fournir un faux passeport à son frère ; il en vend un second à Nizar, pour une somme comprise «*entre 4000 et 5000francs*». «*Je sentais bien que c'était pas légal, confie aujourd'hui Mourad, mais ça m'excitait, comme un film.*» Pour justifier sa crédulité, Nizar Sassi parle quant à lui de la personnalité «*magnétique*» de Menad : «*Imaginez: vous avez en face de vous quelqu'un qui a 30ans, l'expérience des armes et des voyages. Quelqu'un qui a fait ses preuves, qui sait vous mettre en confiance pour vous faire avancer. Moi, je n'ai pas eu le temps de réfléchir.*»

Le 22 juin 2001, les deux garçons quittent Lyon pour Paris, puis Londres. Sur eux, 35 000 francs d'économies et une liste de contacts. «*Menad nous disait: si vous ne partez pas aujourd'hui, vous ne partirez jamais*», rappelle Sassi. Deux jours plus tard, munis de visas pakistanais, Mourad et Nizar s'envolent pour Islamabad. Tous deux envisageaient un retour dans un à deux mois. Ils ne reviendront en France que trois ans plus tard. Avec une longue étape sur l'île de Cuba...

http://www.lefigaro.fr/france/20060705.FIG000000013_les_apprentis_djihadistes_etaient_comme_dans_un_film.html

Le procès des six anciens détenus Français de Guantanamo menacé

Challenges.fr | 05.07.2006

PARIS (Reuters) - Le procès à Paris de six anciens détenus de Guantanamo pourrait tourner court après la révélation de missions officieuses de la police française, entre 2002 et 2004, dans ce camp de détention dénoncé comme illégal par la France.

Publié par Libération mercredi, un "télex diplomatique" classé confidentiel, envoyé le 1er avril 2002 par l'ambassade de France à Washington au ministère des Affaires étrangères, fait état du déplacement de policiers de la DST (Direction de la surveillance du territoire) et d'agents de la DGSE (direction générale de la sécurité extérieure) sur la base américaine à Cuba, du 26 au 31 mars 2002.

Le rédacteur du télex annonce même que "des fiches d'interrogatoire décrivant avec précision les parcours (des six détenus français) seront remises aux différents services concernés dès le retour en France de la mission".

En fait, disent les avocats, les agents français sont venus au total trois ou quatre fois à Guantanamo entre 2002 et 2004, en marge de l'enquête judiciaire officielle.

A la reprise du procès mercredi, sans demander le report de l'audience, qui doit se poursuivre jusqu'au 12 juillet, la défense a demandé au tribunal de relaxer les prévenus dans son jugement final en estimant que la pièce publiée démontrait le caractère "déloyal" de la procédure.

"Comment peut-on fonder une procédure judiciaire sur des interrogatoires secrets réalisés dans des endroits où des hommes ont été détenus illégalement dans des conditions inhumaines?", a dit Me Jacques Debray.

"Les règles françaises ont été méconnues à l'égard de personnes en grande détresse psychologique", a ajouté Me William Bourdon.

Capturés en Afghanistan et au Pakistan, remis en deux fois par les Etats-Unis à la France, en juillet 2004 et mars 2005, Khaled ben Mustapha, 34 ans, Mourad Benchellali, 24 ans, Nizar Sassi, 26 ans, Imad Achab-Kanouni, 29 ans, Redouane Khalid, 38 ans, comparaissent libres. Brahim Yadel, 35 ans, est toujours détenu.

LE PARQUET INSISTE

L'accusation leur reproche des séjours en Afghanistan où ils ont participé en 2000 et 2001, pour cinq d'entre eux, à des stages d'entraînement militaire d'Al Qaïda et pour le dernier, Imad Kanouni, à un enseignement religieux qui aurait prôné l'action violente.

Ils encourent jusqu'à dix ans de prison pour "association de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste". La défense estime que le procès est en lui-même anormal puisque les suspects ont déjà été incarcérés de deux à trois ans à Guantanamo dans des conditions illégales.

Me Paul-Albert Iweins a ironisé sur un passage du télex où le diplomate français se félicite de la "coopération excellente" des autorités américaines et du "bon soutien logistique" offert aux Français durant leur séjour au camp "X-Ray" mis en place par les Américains début 2002 sur leur base à Cuba.

A cette époque, a souligné l'avocat, les prisonniers étaient détenus dans des cages en plein soleil.

Pour Me Iweins, le dossier a été construit sur deux plans, l'un secret, l'autre judiciaire.

La DST, qui a aussi une mission de police judiciaire, a en effet réalisé d'autres interrogatoires officiels des prévenus à leur retour en France, sur la base des premiers entretiens secrets.

La représentante de l'accusation, Sonya Djemni-Wagner, a assuré que le parquet n'avait pas eu connaissance de ces interrogatoires secrets de la DST.

Elle a précisé qu'elle dénonçait "l'arbitraire des détentions à Guantanamo, les conditions inhumaines d'emprisonnement dans ce camp et l'injustice dont ces hommes ont été victimes".

Cependant, elle a souligné que la justice française n'était pas pour autant dans l'incapacité de mettre en cause la participation des prévenus à un réseau d'activistes armés et celle de leur dangerosité actuelle.

"Il y a des preuves judiciaires et acceptables", a-t-elle dit.

Le procès se poursuit lundi prochain et le tribunal a annoncé qu'il se prononcerait à la fin sur le problème.

http://challengestempsreel.nouvelobs.com/france/arti_50820_26616.html#

Six itinéraires vers Guantanamo

Octobre 2001, les forces américaines débarquent en Afghanistan, pays des talibans et terre d'accueil d'Al-Qaïda. Dans leurs filets, les Américains retiendront les six Français qui comparaissent depuis lundi devant le tribunal correctionnel de Paris, après avoir passé de longues années à Guantanamo. Tous avaient gagné l'Afghanistan via une filière clandestine passant par Londres et avaient séjourné dans des structures – écoles coraniques ou camps militaires – tenues par Al-Qaïda. Retour sur leurs itinéraires.

Redouane Khalid, 38 ans.

Formé à la comptabilité, ce Franco-Algérien a été employé comme agent de sécurité à l'aéroport de Roissy puis a travaillé dans la téléphonie. En mars 2001, il s'est marié, seulement religieusement. S'il est parti en Afghanistan, c'est uniquement, dit-il, pour découvrir la vie dans un pays musulman. En 1998, il a été interpellé dans le cadre de l'enquête sur la préparation d'un attentat au moment de la Coupe du monde de football et a bénéficié d'un non-lieu. Son frère Zinédine vient d'être condamné à cinq ans de prison dans le dossier des filières tchétchènes. « Je ne peux être responsable que de mes actes », plaide Redouane Khalid.

Khaled Ben Mustapha, 34 ans.

Né à Lyon dans une famille traditionaliste, il ne devient pratiquant que vers 1998. « J'ai eu une vie très équilibrée, précise-t-il. J'ai eu un jour envie de pratiquer, c'est tout. » Lui aussi voulait voir en Afghanistan comment on vivait dans un pays appliquant la charia. Auparavant, il avait tenté d'émigrer en Arabie saoudite, sans succès. Sa femme, une chrétienne convertie, était favorable à l'idée de migrer vers un pays musulman. Avant de partir, Khaled Ben Mustapha avait fréquenté une personne impliquée dans la préparation d'un attentat à Strasbourg, et une autre dans l'assassinat du commandant Massoud. « Cela s'est passé pendant ma détention à Guantanamo, je n'étais pas au courant », plaide le prévenu.

" Mourir pour la cause des musulmans "

Imad Acchab-Kanouni, 29 ans.

Né au Maroc, il y a vécu jusqu'à 16 ans puis a suivi sa famille venue s'installer en France. Il commence des études de biologie puis part en Allemagne, pour suivre des amis. C'est là qu'il commence à fréquenter la mosquée Bangladesh où il va côtoyer des personnes qui seront impliquées dans une fusillade à Francfort. « Pris dans le mouvement », motivé par des prêches de plus en plus « militants », Imad Acchab-Kanouni va finir par accepter « l'idée de mourir pour la cause des musulmans ». Il va tenter de partir en Albanie, puis en Tchétchénie. Une idée « de jeunesse », assure-t-il aujourd'hui. Son départ pour l'Afghanistan avait en revanche un but « uniquement religieux ». Pour lui, « ce que fait Oussama Ben Laden, c'est n'importe quoi ».

Brahim Yadel, 35 ans.

Il avait une vie « classique », un bon travail de « serveur ». Sous l'influence d'un imam intégriste d'une mosquée parisienne, expulsé depuis, Brahim Yadel va se retrouver dans une « minorité agissante ». De celle qui souhaite émigrer vers un pays appliquant la charia. Qui se dit même prête à combattre pour défendre le régime des talibans. Qui accepte l'idée de la burka pour les femmes, de la prière obligatoire et qui « accepte, sans pour autant adhérer, le principe des châtiments corporels ». « J'ai pris du recul par rapport à tout ça », affirme aujourd'hui Brahim Yadel, condamné à un an de prison après des rafles effectuées en 1998 faisant suite au projet d'attentat déjoué lors de la Coupe du monde de football, comme Redouane Khalid. S'il était prêt à combattre, c'était « dans le cadre du conflit afghan uniquement », tient-il à préciser, pas pour « imposer la terreur en France ».

Passionné de Rambo 1, 2 et 3

Mourad Benchellali, 25 ans.

Toute sa famille, ou presque, est aujourd'hui en prison pour des faits de terrorisme. Son frère, Ménad, son père, imam à Vénissieux, et même sa mère. « Mon frère a embrigadé toute la famille, raconte, très ému, Mourad Benchellali. C'est dur à dire, mais c'est peut-être une bonne chose qu'il soit en prison. » C'est ce frère aîné qu'il admirait tant qui l'a convaincu de partir en Afghanistan.

« Moi, je ne m'intéressais pas trop à la religion, raconte le jeune homme. Mais il insistait de plus en plus en disant que ça me ferait du bien. » Aujourd'hui, Mourad, qui est parti en Afghanistan à 19 ans, affirme avoir été « manipulé » par son frère et avoir tout ignoré des positions extrémistes de son père.

Nizar Sassi, 27 ans.

Sa passion à lui, c'était les armes. « Et les films américains, du genre Rambo 1, 2 et 3 », affirme-t-il au tribunal. Il n'est devenu religieux qu'à Guantanamo, car la seule distraction autorisée y était la lecture du Coran. « Il n'y avait rien de religieux dans mon départ. » Il n'a fait que profiter, assure-t-il, de la filière proposée par Ménad Benchellali, dont il était le voisin. Il a aussi fréquenté la mosquée du père Benchellali. Mais « parce que c'était le seul lieu ouvert pour les jeunes ». Il n'a jamais pensé à aller s'inscrire dans un club de tir. « J'étais attiré par l'aventure, par un pays qui faisait peur à tout le monde. » Une décision qu'il n'en finit pas de regretter. « J'ai mis en l'air cinq ans de ma vie. Je me retrouve comme un ennemi de la France. Je suis passé par toutes les polices du monde. J'ai vu la barbarie. Et je ne suis pas un terroriste ! »

Emmanuelle RÉJU

Paris se défend d'avoir agi hors du cadre légal

Le ministère des affaires étrangères a réagi dès hier matin aux informations publiées par le quotidien Libération, qui avait reproduit en « une » le fac-similé d'un télégramme diplomatique prouvant, expliquait notre confrère, que des agents de la DST avaient interrogé illégalement les six Français sur la base de Guantanamo. « Tout citoyen français en difficulté à l'étranger (...) est en droit de recevoir une visite et une assistance consulaire », a déclaré le porte-parole du quai d'Orsay, ajoutant : « Lors de ces visites, il est normal (...) de recueillir les informations utiles. » Les avocats des prévenus ont estimé, eux, que, ce faisant, la France n'avait pas respecté les règles d'un procès équitable et ont estimé que la procédure s'en trouvait viciée. Ils n'ont toutefois pas réclamé le report du procès, qui doit se poursuivre jusqu'au 12 juillet.

<http://www.la-croix.com/article/index.jsp?docId=2274040&rubId=4076#>

Guantanamo Les auditions pipées des services secrets

«Libération» prouve que les six islamistes jugés à Paris ont été interrogés illégalement à Guantanamo par des officiers français.

Par Patricia TOURANCHEAU

QUOTIDIEN : Mercredi 5 juillet 2006 - 06:00

Un document exclusif que s'est procuré *Libération* atteste que les six prisonniers français des Américains à Guantanamo (Cuba) ont bel et bien été interrogés par les officiers français de la direction de la surveillance du territoire (DST) et de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), sur la base militaire, en janvier et en mars 2002. Or, les avocats de la défense de deux des six détenus, Nizar Sassi et Mourad Benchellali, issus de la banlieue lyonnaise, capturés en Afghanistan fin 2001, soutiennent depuis quatre ans que «des auditions clandestines ont été réalisées sur la base par des agents de renseignements français, hors de tout cadre légal, et ont nourri de façon illicite le dossier judiciaire». Mes William Bourdon et Jacques Debray avaient déposé une requête en nullité qui a été rejetée car selon les juges «la preuve n'était pas rapportée». La cour de cassation a abondé en ce sens le 18 janvier 2006. Impossible à l'époque de trouver trace de ces auditions fantômes. La pièce que nous publions change la donne en plein procès de ces six islamistes devant le tribunal de Paris.

Télex. Le télex «confidentiel diplomatie» envoyé de Washington le 1er avril 2002 au ministère des Affaires étrangères à Paris témoigne que les six Français ont non seulement été identifiés, mais également questionnés sur «leur parcours». Le document retrace en effet «la mission française à Guantanamo» conjointe «département DGSE-DST» du 26 au 31 mars 2002 au camp X-Ray : «Accueillie très cordialement, dès le début de ses travaux, par le général Dunlavey, commandant la Joint Task Force 170, elle a bénéficié d'un bon soutien logistique.» Il est précisé que «pendant la semaine écoulée, elle a rencontré: A. Pour compléments d'informations, nos deux compatriotes déjà vus lors de la première mission (26-29 janvier), Mourad Benchellali et Brahim Yadel. B. Pour identification et interrogatoire, Imad Achab Kanouni, Khaled Ben Mustapha, Redouane Khalid et Nizar Sassi.» Il est noté que «des informations recueillies à cette occasion, on retiendra les éléments suivants» suite une foudrature de renseignements synthétisés sur une page. Leur situation scolaire, professionnelle et judiciaire : «Tous ne sont pas délinquants : seul Redouane Khalid a fait de la prison (quatre mois de préventive pour association de malfaiteurs) tandis que Nizar Sassi avouera des délits tels que vols de voitures et vente de stupéfiants», lit-on sur le télex diplomatique. Le terme «avouera» indique bien que Sassi se confie sans retenue à ces responsables français venus en sauveurs, après des semaines de séquestration dans les geôles américaines à Kandahar puis dans les cages du camp X-Ray.

Alias. Parti en Afghanistan sous un alias et muni d'un passeport falsifié, Mourad Benchellali a même révélé sa véritable identité aux agents français le 30 janvier 2002, comme il l'a expliqué hier au procès : «J'ai dit mon nom quand j'ai vu les agents de la DST. Avant, j'étais Jean-Baptiste Mihoub. Les Américains m'appelaient comme ça.» A son tour, Khaled Ben Mustapha a attaqué à l'audience la procureure qui se servait d'un procès-verbal de la DST du 10 septembre 2002. «Je suis ici parce qu'il y a tricherie, a protesté Ben Mustapha. A quatre reprises, à Guantanamo, nous avons été interrogés par des officiers de la DST qui se sont présentés comme des représentants du ministère des Affaires étrangères.» Lors d'un de ces entretiens «début 2002», Ben Mustapha leur a parlé «pour la première fois» de deux intermédiaires rencontrés à Londres, «Faouzi et el-Fassi». Or, ces deux noms se retrouvent dans le document brandi hier par la procureure, que la DST a fourni sept mois plus tard à la justice. «En 2002, où est-ce que je me trouvais ?, triomphe Ben Mustapha, à Guantanamo, pas à Paris.» La DST ne l'a donc pas entendu à ce sujet dans un cadre judiciaire, mais a repris les éléments tirés de ses interrogatoires officieux. Ennuyé, le président du tribunal correctionnel Jean-Claude Kross lui répète qu'en «l'état du dossier, il n'y a pas de preuve de l'existence certaine de ces interrogatoires» à Guantanamo.

«Preuve». *Libération* apporte aujourd'hui la pièce manquante. Et elle est de poids. Le télex de Washington traçant les grandes lignes de l'itinéraire des six Français va jusqu'à annoncer que «des fiches d'interrogatoire décrivant avec précision leur parcours seront remises aux différents services concernés dès le retour en France de la mission». Pour les avocats

Bourdon et Debray, «ce télex diplomatique constitue la preuve» qu'ils cherchaient : «La DST a exploité des renseignements de manière illégale recueillis auprès de personnes retenues dans des conditions inhumaines, arbitraires et contraires au droit international. C'est très grave. On nous a menti, et toute l'enquête est affectée par cette déloyauté.» Les avocats ne sont pas sûrs de pouvoir arrêter le procès, mais comptent démontrer «l'irrégularité de la procédure».

<http://www.liberation.fr/actualite/societe/191436.FR.php>

Jeudi 6 juillet 2006

"S'il n'y avait pas eu ces visites, je ne serais pas ici, Monsieur le président"

LE MONDE | 06.07.06 |

Au troisième jour des débats, le procès des six anciens détenus français du camp de prisonniers de Guantanamo a basculé. Mercredi 5 juillet, se relayant à la barre du tribunal correctionnel de Paris, les prévenus ont confirmé qu'ils avaient bien été interrogés par des fonctionnaires français alors qu'ils étaient internés, hors de tout cadre légal, par les forces américaines (*Le Monde* du 6 juillet), dans ce lieu considéré comme de non-droit par les autorités françaises et internationales.

Ces interrogatoires - "illégaux puisque sur des personnes illégalement détenues" a estimé l'un de leurs défenseurs, M^e Paul-Albert Iweins - se seraient déroulés sur plusieurs séances, dans un local du centre d'internement, sous le contrôle de soldats américains et en présence de plusieurs représentants français. Les six prisonniers - interpellés en décembre 2001 en Afghanistan après qu'ils eurent séjourné dans des camps d'entraînement militaire d'Al-Qaida - auraient été entendus à tour de rôle.

Selon leurs témoignages, ils étaient amenés à chaque fois par leurs geôliers américains en armes, qui restaient dans la salle le temps que durait la séance de questions. Entravés par des chaînes, ils étaient auditionnés pendant plusieurs heures. "C'était très poussé, typique d'une garde à vue", a expliqué l'un d'eux, Khaled Ben Mustapha.

Les hommes qui menaient les interrogatoires assuraient venir de France ou de l'ambassade française à Washington. Ils enregistraient les auditions sur des cassettes audiovisuelles tout en prenant des notes sur un ordinateur. "La première fois, c'était en janvier 2002, les Américains m'ont dit : l'intelligence française va venir, a raconté Nizar Sassi au tribunal. J'ai rien compris. L'intelligence française, je savais pas ce que ça voulait dire. J'ai vu des mecs arriver : costards, grosses marques... J'ai reconnu que c'était pas des Américains."

Selon Nizar Sassi, qui sera interrogé encore à deux reprises - en avril 2002 et en juillet 2004, quelques jours avant d'être renvoyé en France -, ils étaient quatre. "On sait que c'est inhumain ici", lui auraient déclaré ses visiteurs français la première fois, avant de lui lancer : "Ici, tu n'es qu'un numéro. T'es rien. Tu n'es sous aucune législation." Toutefois, comme ses cinq compagnons de captivité, Nizar Sassi a accepté de "se confier à ces Français".

Lorsque, en janvier 2002, les Américains ont expliqué à Khaled Ben Mustapha que des "Français étaient là pour le voir", le jeune homme a repris espoir. "Jusqu'à cet instant, je me considérais porté disparu. Quand j'ai vu la délégation française, j'ai vu une lumière", a-t-il indiqué à l'audience. Et de préciser, sans que le tribunal ne cherche à l'interrompre ni que le ministère public ne remette en cause cette assertion : "S'il n'y avait pas eu ces visites, je ne serais pas ici devant vous, monsieur le président. Tout le dossier que vous avez maintenant, il repose de A à Z sur les interrogatoires réalisés à Guantanamo." Au retour en France des six hommes, la direction

de la surveillance du territoire (DST), qui les a tous entendus lors de leurs gardes à vue, se serait contentée de leur faire confirmer ce qu'ils avaient déjà déclaré à Guantanamo.

"CARACTÈRE ARBITRAIRE"

Ces témoignages corroborent les allégations des avocats des prévenus, selon lesquels la procédure serait entachée de vices. Voilà plusieurs mois que M^e William Bourdon et M^e Jacques Debray, respectivement défenseurs de Mourad Benchellali et de Nizar Sassi, dénoncent le fait que des agents de la DST et de la DGSE s'étaient déplacés à Guantanamo pour y entendre les internés français.

Un document du ministère des affaires étrangères, daté du 1^{er} avril 2002 et classé confidentiel diplomatique, publié le 5 juillet par *Libération* (*Le Monde* du 6 juillet) et versé au dossier le même jour, rend compte d'une de ces missions *"conjointes DGSE et DST"* à Guantanamo, qui s'est déroulée, *"dans de bonnes conditions"*, du mardi 26 au dimanche 31 mars 2002.

"C'est parce qu'elles sont indignes qu'elles sont restées secrètes", a relevé M^e Bourdon, évoquant ces missions. Tout en fustigeant *"la circulation d'informations clandestines entre les autorités de l'Etat et la justice"*, qui auraient, de concert, dissimulé ces pièces *"illégalés"*, les avocats ont relevé *"le caractère inéquitable"* du procès actuellement en cours. *"Nous ne demandons pas le renvoi de l'audience ni l'annulation de la procédure, a toutefois souligné M^e Bourdon devant le tribunal. Nos clients veulent être jugés et entendus."*

De son côté, la procureure Sonya Djemini-Wagner n'a pas nié *"le caractère arbitraire de la détention"* subie par les prévenus. *"(Il) m'apparaît comme une injustice, de même que les conditions inhumaines qui l'ont accompagné"*, a-t-elle affirmé. Elle a toutefois soutenu n'avoir jamais eu connaissance *"du télégramme diplomatique"* brandi par la défense. Selon M^{me} Djemini-Wagner, les seules questions que s'est posé la justice française à propos des six prévenus sont les suivantes : *"Est-ce qu'ils sont dangereux ? Et pourquoi ont-ils à un moment intégré Al-Qaida ?"* L'audience, qui reprendra le 10 juillet, tentera d'y répondre.

Yves Bordenave

<http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0@2-3226,36-792694@51-791044,0.html>